



République Française
Département SEINE ET MARNE
CCAS de Bourron Marlotte

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 22/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 8		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 23/03/2023
Et
Publication ou notification du :
23/03/2023

L'an 2023, le 22 Mars à 18:30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire-Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 08/03/2023.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire-Président, Mmes : BISCHOFF Laurence, BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, CERCEAU Christelle, JUSSEAU Françoise, PACTON Stéphanie, M. SIMONNET Rémy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HAMEL Catherine à Mme PACTON Stéphanie

Excusé(s) : M. CAHEN Yves

A été nommé(e) secrétaire : Mme BISCHOFF Laurence

CC2023_05 – Adoption du Budget Primitif 2023

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT que le CCAS a adopté par la délibération n°CC2022_011 du 28 septembre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023,

VU l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le budget prévisionnel 2023 proposé à l'assemblée comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	39 000,51	43 000,51
Investissement	/	/
TOTAL	39 000,51	43 000,51

Après en avoir délibéré, les membres adoptent à l'unanimité le budget primitif 2023 du CCAS qui est présenté en suréquilibre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 23/03/2023

Le Maire-Président,

Vitor VALENTE

